

Apprendre à la maison en cas de fermeture des écoles

Soutenir les apprentissages de votre enfant à la maison

Responsabilités des parents durant les apprentissages à distance de votre enfance

Soutenez votre enfant en :

- Mettant en place des emplois du temps et des attentes
- Réservant un espace de travail pour votre enfant
- Surveillant les communications des enseignants de votre enfant
- Commençant et finissant chaque journée en posant des questions à votre enfant sur ses apprentissages
- Contribuant activement aux apprentissages de votre enfant
- Encourageant l'activité et/ou l'exercice physique
- N'oubliant pas que votre enfant pourrait être stressé(e) ou inquiet.ète durant cette période
- Surveillant le temps que votre enfant passe en ligne
- Maintenant la vie sociale de vos enfants, mais en fixant des règles sur leurs interactions sur les réseaux sociaux

Responsabilités des élèves durant les apprentissages à distance

Ces responsabilités doivent être ajustées en fonction de l'âge de votre enfant :

- mettre en place et/ou suivre un emploi du temps journalier pour les apprentissages
- travailler dans l'espace sûr, confortable et tranquille qui lui a été réservé à son domicile
- vérifier régulièrement si les enseignants ont publié des annonces et des commentaires sur les plateformes numériques
- accomplir honnêtement les tâches, au mieux de ses capacités
- faire de son mieux pour respecter les délais, les engagements et les dates limites
- communiquer avec ses enseignants au cas où il ou elle ne peut pas respecter les dates limites ou a besoin de soutien supplémentaire
- collaborer avec ses camarades et les soutenir dans leurs apprentissages
- respecter la [Student use of digital devices and online services policy](#) (Politique d'utilisation des appareils numériques et des services en ligne par les élèves)
- communiquer avec le personnel de l'école à mesure que divers besoins se présentent.



Planification de la journée de votre enfant

Votre école doit fournir un calendrier ou un emploi du temps à votre enfant pour ses apprentissages. Des pauses régulières pour faire les activités, se nourrir et boire y seront prévues. Durant les pauses, il est important que les élèves se lèvent et se déplacent.

Si vous habitez dans une maison privée, votre enfant peut sortir dans le jardin, sur le balcon ou dans la cour en toute sécurité.

Bien-être

Un confinement prolongé chez soi peut provoquer des tensions et des conflits. Voici certains conseils pour prendre soin de vos enfants pendant l'isolement :

- discuter de l'infection avec toute votre famille. Une bonne compréhension de la situation réduira l'anxiété
- inciter vos enfants à réfléchir à la manière dont ils ont surmonté des situations difficiles par le passé et les rassurer en leur disant qu'ils vont également surmonter la situation actuelle
- leur rappeler que l'isolement ne durera pas longtemps
- prendre régulièrement de l'exercice – l'exercice est un traitement prouvé contre le stress et la dépression
- encourager vos enfants à rester en contact avec les membres de votre famille et leurs amis par téléphone ou par e-mail, ou sur les réseaux sociaux (le cas échéant).

Communication

Communication avec votre enfant

Nous vous encourageons à commencer et à terminer chaque journée en posant quelques questions simples à votre enfant sur ses apprentissages pour l'aider à structurer sa journée. Certains élèves ne s'épanouissent pas dans un environnement d'apprentissage à distance ; certains supportent mal une trop grande indépendance ou le manque de structure, et vos questions les aideront à rester sur la bonne voie.

Communication avec l'école

Assurez-vous de savoir comment l'école et les enseignants de votre enfant communiqueront et vérifiez régulièrement ce moyen de communication.

Assurez-vous de savoir comment contacter les enseignants dans le cadre du soutien aux apprentissages, et qui contacter pour obtenir du soutien technique si votre école choisit d'utiliser des appareils numériques dans le cadre de son plan d'apprentissage à distance.

La plupart des écoles et des familles vivront là une situation nouvelle. Les écoles essaieront de s'engager dans un cycle d'amélioration et d'affinement continu en fonction des commentaires et suggestions ; votre école pourra vous demander, ainsi qu'à votre enfant, votre avis sur le fonctionnement du système.

La plupart des écoles utilisent déjà une plateforme quelconque pour communiquer avec les parents et les élèves. Ces plateformes existantes doivent autant que possible continuer à être utilisées.

Communication avec les enseignants

Les enseignants pourront fixer des heures où les élèves seront en mesure de discuter avec eux en ligne, où les enseignants pourront donner des cours vidéo ou, en l'absence d'options numériques, ils pourront fixer des heures pour appeler votre enfant au téléphone.

Il est important que vous et votre enfant vous souveniez que les enseignants vont communiquer avec un grand nombre d'autres familles ; vos communications doivent donc être importantes et de courte durée. Vous devrez peut-être également inciter votre enfant à la patience lorsqu'il ou elle attendra du soutien ou des commentaires.



Utilisation de la technologie

Il est fortement déconseillé aux parents d'acheter des logiciels auprès de fournisseurs tiers en réponse à cette situation, sauf si l'école vous l'a spécifiquement recommandé.

Votre école et le ministère disposent déjà d'une large gamme de logiciels et d'appareils, et ceux-ci ont été choisis spécialement pour fournir à votre enfant le soutien nécessaire.

- Google Apps for Education – Online Google apps. Pour l'accès des élèves, rendez-vous sur : Students portal > Learning > G Suite.
- Office 365 – online Office apps.
- Microsoft Office 365 Desktop Apps – peuvent être installées sur un maximum de cinq ordinateurs et dix appareils mobiles. Sélectionnez le lien « Install Office ».
- Les élèves peuvent également accéder à d'autres logiciels gratuits Adobe pour leurs appareils sur le site Web de logiciels des élèves Bring your own device (BYOD).

Accès à des appareils numériques et à Internet

La politique du ministère en matière de technologie, d'appareils et d'Internet est disponible en cliquant sur le lien suivant.

[Student use of digital devices and online services policy](#) (Politique en matière d'utilisation d'appareils numériques et de services en ligne par les élèves)

Si votre enfant doit utiliser des ressources numériques dans le cadre de ses apprentissages et ne sait pas le faire, il ou elle doit contacter l'enseignant de sa classe pour se faire aider.

Gestion du temps passé à l'écran

Il y a des limites à la durée que quiconque devrait passer en ligne, mais cette durée et les règles concernant le temps passé à l'écran varient selon l'âge.

La vidéoconférence et les interactions sociales vidéo ne comptent pas dans le temps passé à l'écran.

Les périodes de temps passées à l'écran ci-dessous (à l'exclusion des vidéoconférences) sont basées sur les recommandations de l'Académie américaine de pédiatrie :

- De 2 à 5 ans : 1 heure, divisée en séances de 30 minutes au maximum.
- À partir de 6 ans : aucune limite spécifique de temps passé à l'écran, mais ce temps ne doit pas affecter l'activité physique et les interactions en face-à-face à la maison et à l'école (dans la mesure du possible). Il est essentiel d'être cohérent dans les limites que vous imposez en ce qui concerne le temps passé à l'écran.

Veillez à limiter la durée des activités non scolaires.

Gestion du comportement

Même si votre enfant est à la maison, il ou elle doit continuer à respecter la politique de son école en matière de gestion du comportement.

Pour la collaboration, le travail en groupe et les commentaires et suggestions entre camarades dans le cadre des apprentissages à distance, les élèves devront communiquer en ligne et travailler ensemble dans des espaces numériques. Les attentes à l'égard de votre enfant et le comportement requis seront les mêmes que pour les cours en face-à-face.

Service d'interprète par téléphone

Pour plus d'informations, veuillez appeler le directeur ou la directrice de votre école. Si vous avez besoin d'un(e) interprète pour vous aider dans votre démarche, veuillez appeler le Service d'interprète par téléphone au 131 450 et demandez un(e) interprète dans votre langue. Ce service ne vous sera pas facturé.